

**Public et pré-requis:**

Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté correspondant à une des catégories de la recommandation R489

Aucune expérience de conduite exigée,  
Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),  
Sachant lire et comprendre le français,  
Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

**Modalités pédagogiques :** présentiel

**Moyens humains :**

Enseignants qualifiés  
Testeur CFP MALUS Certifié CACES® R489

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,

Utilisation de chariots automoteurs à conducteur porté représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s) R489, Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R489

Equipement de protection individuelle : chaussures de sécurité ou coques, gants de manutention, gilet haute visibilité. Supports pédagogiques

**Modalités de suivi et de validation des acquis :**

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Modalités d'évaluation en fin de formation :

- QCM d'évaluation théorique,
- Examen pratique de manipulation d'un chariot de manutention automoteurs à conducteur porté conforme à la R489

Une évaluation de satisfaction est réalisée

**Sanction visée :**

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les chariots automoteurs à conducteur porté conforme à la recommandation R 489 ou Attestation de résultat (échec ou réussite).

Attestation de fin de formation.

**Durée :** Minimum 21 heures

**Dates, lieux et cout :** Nous contacter

**OBJECTIFS :**

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, un chariot de manutention automoteur à conducteur porté dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R489 de l'INRS

**PROGRAMME / CONTENU :**

**Théorie :**

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, ...),
- Connaître la technologie des chariots utilisés, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les équipements interchangeables ainsi que les modes de propulsion, de transmission ou de direction,
- Identifier les différents types de chariots, leurs caractéristiques et leurs capacités,
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité),
- Connaître et maîtriser les conditions de stabilité des chariots pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges,
- Connaître, maîtriser les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté,
- Savoir exploiter les chariots de manutention à conducteur porté (identification des charges, dispositifs de réglage des sièges, freinage, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations),
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté (justification de leur utilité, identification des principales anomalies)

**Pratique :**

- Réaliser les prises de poste et les vérifications du chariot,
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite et de chargement du chariot de manutention à conducteur porté, ainsi que la montée/descente en sécurité de celui-ci,
- Vérifier l'état du chariot (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Codes RS

RS6866	R489 Catégorie 1A
RS6867	R489 Catégorie 1B
RS6868	R489 Catégorie 2B
RS6869	R489 Catégorie 3
RS6871	R489 Catégorie 4
RS6870	R489 Catégorie 5
RS6872	R489 Catégorie 6
RS6873	R489 Catégorie 7

Epreuve théorique :  
• Toutes catégories : 1 UT  
Epreuves pratiques :  
• Catégories 1A : 0,25 UT  
• Catégorie 1B : 0,75 UT  
• Catégories 2A et 2B : 0,5 UT  
• Catégories 3 et 4 : 1 UT  
• Catégories 5, 6 et 7 : 0,75 UT



**CATÉGORIE 1A : ENGIN À DÉPLACEMENT SÉQUENTIEL** • Hauteur de levée > 1,20 m

**CATÉGORIE 1B : GERBEURS À CONDUCTEUR PORTÉ**

**CATÉGORIE 3 : CHARIOTS ÉLEVATEURS FRONTAUX EN PORTE-A-FAUX** • Capacité nominale > 6 tonnes

**CATÉGORIE 5 : CHARIOTS ÉLEVATEURS À MÂT RÉTRACTIBLE**

**CATÉGORIE 5 : CHARIOTS BI ET TRIDIRECTIONNELS À PRISE LATÉRALE, À PRISE DE CONDUITE NON ÉLEVABLE**

**CATÉGORIE 4 : CHARIOTS ÉLEVATEURS FRONTAUX EN PORTE-A-FAUX** • Capacité nominale > 6 tonnes

**CATÉGORIE 2A : CHARIOTS À PLATEAU PORTEUR** • Capacité de charge > 2 tonnes

**CATÉGORIE 2B : CHARIOTS TRACTEURS INDUSTRIELS** • Capacité de traction > 25 tonnes

**CATÉGORIE 4 : CHARIOTS ÉLEVATEURS FRONTAUX EN PORTE-A-FAUX** • Capacité nominale > 6 tonnes

**CATÉGORIE 6 : CHARIOTS ÉLEVATEURS À PRISE DE CONDUITE ÉLEVABLE** • Hauteur de plancher > 1,20 m

**CATÉGORIE 7 : CONDUITE PEU-PRODUCTION DES CHARIOTS DE TOUTES LES CATÉGORIES**

• Déplacement, chargement/déchargement au gré du bras et transfert de charges des catégories 1 à 6 sans arrêt discontinu, pour les manutentions, pour déplacements ou pour mesur.